

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

Séance du 29 Septembre 2022

Question n°7

**Acceptation de la cession d'un terrain par la commune de Plancher-Bas au SMICTOM de la
Zone Sous-Vosgienne pour la création d'une zone à déchets verts**

L'an deux mille vingt-deux, le **29 Septembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 22 Septembre 2022.

15 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 1 était représenté et 1 avait donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Jean-Luc ANDERHUEBER, Arnaud DOYEN, Alain FESSLER, Jean-Marie HUGARD, Patrick MIESCH, Jean-Marie BERLINGER, Sonia BISCHOFF, Maurice COURTOIS, Henri STASCHE, Hervé UHLEN, Eric BOILLETOT, François BRESSON, Benoit CORNU, Michel GALMICHE, Maryse GARNICHET.

Était représenté : Roland DURUPT pour Luc SENGLER.

Avait donné procuration : Emile EHRET à Sonia BISCHOFF

Étaient Excusés : Nathalie CASTELEIN, Jacky CHIPAUX, Manon FURTER, Denis KUNTZMANN, Yves TESTON.

Étaient Absents : Patrick DEMOUGE, Eric PARROT, Jean-Louis SALORT, Elisabeth WILLEMAIN, Maxime BELTZUNG, Patrick CARDOT, Gilles GROSJEAN

Secrétaire de séance : Henri STASCHE

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	17

Vote		
Pour	Contre	Abstention
17	0	0

Date de Convocation : 22 Septembre 2022

Date d'affichage : 10 octobre 2022

DELIBERATION

Vu la délibération n°10 du 21 Septembre 2022 de la commune de Plancher-Bas validant la cession d'un terrain à titre gracieux au SMICTOM,

Afin de réaliser la construction de la zone à déchets verts sur Plancher-Bas, la commune de Plancher-Bas, par délibération prise lors de son conseil municipal du 21 Septembre 2022, a acté la cession, au SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne, d'un terrain lui appartenant d'une contenance de 2998 m² cadastré YA36, sis Aux Champs Lajus.

Le terrain concerné a déjà fait l'objet d'un bornage officiel et d'un relevé topographique, tous deux aux frais du SMICTOM.

Il sera fait appel à un notaire pour la réalisation des actes et ceux-ci seront entièrement pris en charge par le SMICTOM ZSV.

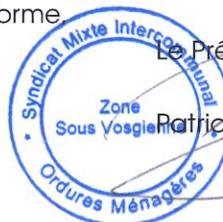
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter la cession du terrain par la commune de Plancher-Bas dans les conditions décrites ci-avant,
- DECIDE d'autoriser le Président à réaliser l'ensemble des actes nécessaires à la présente délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme



Le Président,

Patrick MIESCH

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le 10 octobre 2022

4 octobre 2022